



COLLEGE  
LE SOURDY



Dossier suivi par :  
N. DELOMINI  
Principal

129, rue du Président de  
Gaulle  
85400 LUCON

☎ : 02.51.56.12.13  
☎ : 02.51.29.09.08

[ce.0850607y@ac-nantes.fr](mailto:ce.0850607y@ac-nantes.fr)

**Rappel des formalités  
administratives**

- 1) Faire remplir la convention par l'entreprise et la faire signer ;
- 2) La Signer : parent et élève ;
- 3) Remettre la convention au professeur principal dans les meilleurs délais ;
- 4) Deux exemplaires signés du Principal vous seront alors remis pour transmission (1 pour l'entreprise et 1 pour les parents) ;
- 5) Suivant le stage (lieu et horaires), les élèves demi-pensionnaires peuvent ou non déjeuner au collège. Une remise d'ordre sera accordée aux élèves demi-pensionnaires qui ne déjeuneraient pas au collège.

Luçon, le vendredi 8 juillet 2022

Mesdames, Messieurs  
Les parents des élèves de 3<sup>ème</sup>

En application des dispositions de l'article D. 332-14 du code de l'éducation, la séquence d'observation en milieu professionnel **est obligatoire pour tous les élèves des classes de 3<sup>ème</sup>**. Elle peut avoir lieu dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales selon les conditions prévues par le code du travail.

Les élèves accompliront ce stage sur la période allant du **lundi 16 au vendredi 20 janvier voire au samedi 21 janvier 2023**. Ce stage aura une **durée de 3 jours**. A titre dérogatoire, il pourra s'étendre jusqu'à 5 jours selon plusieurs critères :

- Le projet de l'élève : un élève souhaitant s'orienter vers la voie professionnelle ou vers une formation par alternance à la rentrée scolaire 2022 pourra faire jusqu'à 5 jours consécutifs de stage ;
- L'entreprise : les besoins de l'entreprise ou l'éloignement entre l'entreprise et le domicile de l'élève peuvent conduire à étendre la durée du stage à 5 jours même si la condition n°1 n'est pas remplie.

**Dans tous les cas, la dérogation à la durée officielle des 3 jours de stage fera l'objet d'un échange et d'une validation préalable par le professeur principal.**

*NB : si un élève souhaite effectuer un autre stage pour découvrir un nouveau champ professionnel, il le fera lors des petites vacances scolaires (assurance souscrite par le collège en conséquence).*

Il est important que votre enfant, accompagné de ses parents, commence dès à présent à rechercher un lieu de stage. **Une lettre de l'établissement que vous pourrez présenter au chef d'entreprise, une convention de stage et une plaquette de présentation du collège, qui sera à remettre au chef d'entreprise en guise de remerciement pour avoir accueilli votre enfant en stage, vous sont remises à cet effet.**

Les professeurs principaux de 3<sup>ème</sup> donneront aux élèves toutes les recommandations indispensables (modalités de recherche d'une entreprise, signature et retour de la convention, modalités d'évaluation). Vous avez ci-contre le rappel des formalités administratives à accomplir.

J'attire votre attention sur **l'importance du choix du lieu du stage** qui doit permettre à votre enfant de découvrir un champ professionnel et le fonctionnement d'une entreprise. Il a également pour objectif de participer à l'élaboration de son projet d'orientation. Le stage est aussi une occasion privilégiée pour valider les compétences du socle commun de culture, de connaissances et de compétences.

Enfin, je tiens à porter à votre connaissance une évolution majeure quant à l'âge des élèves pouvant participer au stage d'observation en milieu professionnel. Depuis le 1er janvier 2019, l'article L. 4153-1 du code du travail, modifié par l'article 19 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, **autorise les élèves de moins de 14 ans, des classes de quatrième ou de troisième, à effectuer leur séquence d'observation dans une entreprise régie par le droit privé.**

Nous restons à votre disposition, l'équipe pédagogique et moi-même, pour vous aider et vous conseiller dans cette recherche de stage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Le Principal  
Nicolas DELOMINI